

MONTREAL – La Commission Charbonneau a mis fin à ses audiences sur le thème syndical, jeudi en fin de journée. Elle les reprendra le 10 mars avec un autre thème.

Il lui reste encore à aborder les volets des contrats du ministère des Transports, du financement des partis politiques et du crime organisé.

En cette dernière journée, Marcel Pouliot, un entrepreneur de Coaticook, a calculé que la seule exigence syndicale d'obtenir de la soupe chaude au chantier de La Romaine lui coûterait 52 500 \$ pour un an en coûts supplémentaires.

L'entrepreneur des Cantons de l'Est en a fait la démonstration devant la Commission Charbonneau, jeudi, en présentant des projections sur un an, s'il devait payer ainsi un journalier pour aller chercher cette soupe, parcourir le kilométrage requis, distribuer la soupe dans les cinq roulottes du vaste chantier sur la Côte-Nord, puis ramasser les bols et revenir.

Et ces coûts ne valent que si c'est un journalier qu'il doit ainsi payer pour la tâche. Cela pourrait être plus coûteux encore, puisqu'il lui est arrivé de devoir personnellement s'occuper de la tâche, lui ou un gérant de projet, puisqu'il n'avait pas de journalier pour s'occuper du travail.

L'entrepreneur a aussi précisé qu'il est acceptable qu'il n'y ait pas de soupe pendant une journée ou deux, aux yeux des ouvriers, mais si la lacune est constatée pendant trois journées ou une semaine, il sera confronté à un arrêt de travail.

Cet exemple pourtant anodin de la soupe a été utilisé par le procureur Paul Crépeau, de la commission, pour illustrer à quel point des demandes qui n'existent pas ailleurs que sur la Côte-Nord peuvent engendrer des coûts supplémentaires pour les entrepreneurs qui y font affaire, voire engendrer des tensions avec les ouvriers lorsqu'ils ne se plient pas aux demandes.

«Il n'est pas question qu'Hydro-Québec vous rembourse ça je présume?», lui a demandé Me

Crépeau.

«On n'en a pas discuté encore. Moi, je dis que quand moi je soumissionne, c'est hors de ma connaissance; il n'y a rien aux devis, rien dans mes exigences qui me dit que je dois fournir la soupe. Mais évidemment, pour acheter la paix sociale au chantier d'Hydro-Québec, il faut que je la fournisse, la soupe», a résumé le président de Constructions Couillard.

Plus tard dans la journée, on a toutefois appris qu'il y avait bel et bien une «clause de la soupe» dans la documentation reliée à l'appel d'offres. M. Pouliot ne l'avait pas vue.

Salaires

Après le coût de la soupe, le témoin s'est attardé au coût pour son entreprise des salaires des ouvriers, qui font de très longues semaines de 70 heures régulièrement.

Il a fait des projections sur un an pour en conclure qu'à plein temps _ à raison de sept journées de 10 heures _ avec les heures supplémentaires qu'il fait régulièrement, un arpenteur gagnera 139 678 \$ en un an, et ce, sans compter ses frais de transport. De plus, dans un baraquement, le gîte et le couvert sont fournis.

Fait à noter, il s'agit d'une rémunération pour une année complète, et il n'est pas si fréquent, dans le secteur industriel ou dans le secteur de la voirie et du génie civil, qu'un ouvrier travaille à temps plein durant une pleine année.

M. Pouliot a précisé que son opérateur de pelle mécanique, lui, toucherait 137 308 \$ dans les mêmes conditions et son journalier 116 160 \$.

Encore aujourd'hui

Écrit par L'actualité
Jeudi, 27 Février 2014 19:11 -

Comme d'autres entrepreneurs avant lui, M. Pouliot a eu sa part d'ennuis avec ses ouvriers à son chantier de La Romaine. Et, cette fois, il s'agit d'un contrat contemporain, soit en 2013 et 2014.

Le 24 janvier dernier, il a congédié dans le délai prescrit des 15 premiers jours un travailleur qui ne faisait pas le travail correctement à son goût. Plus tard, un de ses employés réguliers a entendu dire par un autre: «avertis tes patrons, vous n'en avez pas fini; votre machinerie va commencer à briser».

Quelques jours plus tard, une foreuse a été endommagée. «Cette machine-là s'est brisée toute seule, à côté du chemin», a ironisé M. Pouliot.

Lui-même, président de l'entreprise, a été temporairement expulsé de son propre chantier par Hydro-Québec, après qu'il se soit adressé avec agressivité à un de ses employés, qu'il était allé voir dans sa chambre. Hydro-Québec lui a dit qu'elle ne pouvait tolérer la situation.

Et avant même que son chantier débute, on lui a rapporté que Bernard Rambo Gauthier avait annoncé à ses troupes que Construction Couillard, de Coaticook, «un p'tit nouveau, un nowhere» s'en venait, qu'il ne connaissait donc pas les façons de faire dans la région de la Côte-Nord et qu'il allait «pogner un noeud». M. Pouliot a déploré le fait qu'avant même qu'il arrive, on lui avait fait une drôle de réputation.

Il a d'ailleurs reçu «quelques téléphones anonymes disant qu'on n'était pas bienvenus».

Cet article [Commission Charbonneau: coûts supplémentaires et salaires élevés des ouvriers](#) est apparu en premier sur [L'actualité](#).

Consultez la source sur Lactualite.com: [Commission Charbonneau coûts supplémentaires et salaires élevés des ouvriers](#)